



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRADE/WP.5/2000/2
1er septembre 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE
Groupe de travail des pratiques juridiques
et commerciales internationales
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

NOTE D'INFORMATION No 1

**FORUM SUR LES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ AU SERVICE
DU DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES :
PROCHAINES ÉTAPES**

**qui se tiendra au Palais des Nations, Salle XIX, à Genève (Suisse),
les 4 et 5 décembre 2000**

Cadre général et objet

1. Les nouvelles techniques de financement privé au service du développement des infrastructures – énergie, transport, services municipaux (eau, assainissement, élimination des déchets), télécommunications – ne cessent de susciter l'intérêt des gouvernements. Cela est particulièrement vrai dans les pays en transition d'Europe centrale et orientale, où les besoins en matière d'infrastructure sont énormes. Trouver les ressources nécessaires pour développer, remettre en état et moderniser les infrastructures y est une entreprise ardue. L'adhésion à l'Union européenne, en particulier, impose de nouvelles normes, une plus grande efficacité et une meilleure protection de l'environnement, ce qui à son tour exige de nouveaux investissements importants, qu'il faut donc attirer et favoriser.

2. En raison de l'intérêt que portent les gouvernements à ces nouvelles techniques de financement privé, le Comité pour le développement du commerce a décidé, en décembre 1995, de créer un groupe d'experts, dont les membres proviendraient des entreprises, des administrations publiques et des organisations internationales et seraient chargés de promouvoir ces nouvelles techniques de financement de projets - les partenariats public-privé (PPP) - dans les pays en transition et d'élaborer des directives sur les meilleures pratiques¹. Ce Groupe d'experts a obtenu l'appui de gouvernements, de nombreuses entreprises qui ont des activités commerciales dans la région et d'organisations comme la BERD et l'ONUDI. Pour mettre au point ces Directives, le Groupe d'experts a cherché à évaluer l'intérêt porté à la conclusion de partenariats public-privé et les expériences acquises en ce domaine : il a tenu pour cela une série très complète de réunions consultatives avec plusieurs gouvernements d'Europe centrale et orientale, a organisé des séminaires et des programmes de formation et mis au point des projets pilotes.

3. Pendant la durée des travaux du Groupe d'experts dans les pays en transition et dans d'autres pays, la notion de projets d'infrastructure à financement privé, comme les projets de type construction-exploitation-transfert (CET), par exemple, a beaucoup évolué. À l'origine, les gouvernements considéraient généralement le financement privé d'infrastructures comme une solution provisoire, en quelque sorte, à laquelle avoir recours pour parer au plus pressé, jusqu'à ce que les marchés nationaux de capitaux soient plus développés. Progressivement, toutefois, le recours aux concessions à financement privé et la privatisation des infrastructures sont apparus à de nombreux gouvernements comme l'un des moyens d'action possibles. Ces gouvernements voient maintenant les arrangements à financement privé comme "normaux" et indispensables au développement social et économique. De plus, les gouvernements de nombreux pays en transition sont désormais conscients de l'importance décisive que revêt la participation du secteur privé s'ils veulent rendre leurs infrastructures conformes aux normes admises dans l'UE et dans d'autres pays développés, des points de vue de l'efficacité économique et du respect de l'environnement.

4. Toutefois, si ces nouvelles techniques sont appliquées avec succès dans d'autres parties du monde, en Europe, en revanche, un effort plus concerté, des secteurs privé et public, reste nécessaire pour qu'elles soient plus aisément accessibles et plus largement utilisées. C'est pour contribuer à cet effort que le Groupe d'experts a élaboré un ensemble de Directives sur les meilleures pratiques, qui comprend un certain nombre de recommandations s'adressant à la fois au secteur public et au secteur privé. Ces Directives visent à accélérer la mise en route d'opérations de financement privé ainsi qu'à créer un climat plus favorable à la coopération entre les secteurs public et privé dans les pays en transition.

5. Pour lancer cette nouvelle réflexion et cette approche novatrice, le Groupe de travail des pratiques juridiques et commerciales internationales (WP.5) a décidé de consacrer son prochain

¹ Ce groupe d'experts est désormais connu sous le nom de Groupe d'experts CET de la CEE-ONU. Sa Présidente est Mme Corinne Namblard-Bouverot, experte en projets de type construction-exploitation-transfert (CET), qui travaille dans l'entreprise EGIS, entreprise de transport française de premier plan.

forum à la question "Partenariats public-privé au service du développement des infrastructures : prochaines étapes". Les objectifs de ce forum sont les suivants :

- I. Présenter les Directives du Groupe d'experts de la CEE-ONU sur la valeur et la pertinence des partenariats public-privé (PPP) au service du développement des infrastructures dans les pays en transition;
- II. Évaluer les difficultés spécifiques associées à la conclusion de PPP en Europe du Sud-Est et dans d'autres régions qui ont des besoins et des problèmes particuliers;
- III. Établir un cadre judiciaire - une **Alliance pour les partenariats public-privé** - pour promouvoir cette notion.

Enjeux essentiels

6. Le financement privé des infrastructures, par l'intermédiaire de **partenariats public-privé** (PPP) – définis comme étant des contrats de gestion, des coentreprises, des opérations de type construction-exploitation-transfert (CET), des concessions ou des privatisations – peut apporter une importante contribution aux gouvernements et les aider à faire face à la tâche que représente la mise en place d'infrastructures modernes et efficaces. Le secteur public et le secteur privé auraient, l'un et l'autre, tout à gagner de tels partenariats. Ils peuvent contribuer à attirer de nouveaux investissements; à empêcher que la charge de la dette qui pèse sur les pays ne continue d'augmenter et à libérer des ressources publiques susceptibles d'être affectées à d'autres programmes. Investir dans l'infrastructure favorise aussi la croissance et le développement économiques. Les PPP peuvent améliorer la qualité et la quantité de services comme le chauffage, l'éclairage, les transports, les communications, l'approvisionnement en eau et l'élimination des déchets.

7. Les avantages découlant de projets financés par des fonds privés dans les pays en transition peuvent déjà être observés dans des secteurs comme :

L'eau : Bucarest (avril 2000). Récemment, la société française Vivendi qui assure des services d'utilité publique s'est vu attribuer une concession de 25 ans portant sur des services d'approvisionnement en eau et de remise en état du réseau de canalisations dans la capitale. On estime que Vivendi dépensera pendant la durée du contrat environ un milliard de dollars É.-U. pour construire une nouvelle installation de traitement et moderniser le système d'approvisionnement en eau existant.

L'énergie : Zagreb (janvier 2000). Enron, groupe américain du secteur de l'énergie, doit construire une centrale privée d'un coût de 175 millions de dollars É.-U. pour satisfaire les besoins croissants de la Croatie. La concession de 20 ans accordée à Enron est comparable à l'accord conclu avec RWE, entreprise allemande de services publics qui construit une centrale électrique de 210 MW par le moyen d'une coentreprise.

Les transports : Croatie (juin 1998). Le projet de route à péage istrienne entrepris par Bina-Istra porte sur une autoroute à quatre voies de 350 km reliant Zagreb à Dubrovnik. Le financement (600 millions de dollars É.-U.) fait appel à une combinaison de crédits à

l'exportation. Bechtel construira l'autoroute en coopération avec Enka, entreprise turque. L'Institut de génie civil de Croatie s'emploie à la conception du projet et exerce les responsabilités d'ingénieur de l'administration publique.

Toutefois, outre les projets mentionnés ci-dessus, de nombreux autres projets à financement privé sont nécessaires. Lors de consultations tenues avec de nombreux pays, le Groupe d'experts de la CEE-ONU a recensé un certain nombre de domaines dans lesquels des questions essentielles ne sont pas encore réglées :

- *Cadres législatifs et réglementaires*
- *Faiblesse des institutions et manque de coordination avec les administrations publiques*
- *Difficulté, pour le secteur privé, d'accéder aux autorités nationales et locales*
- *Insuffisantes capacités de gestion des projets chez les fonctionnaires responsables, lorsqu'il s'agit, par exemple, d'établir des priorités et de protéger l'"intérêt public"*
- *Insuffisante participation aux PPP des entreprises locales et des citoyens.*

L'Alliance pour les partenariats public-privé : nouvelle approche

8. Beaucoup d'organisations internationales et de gouvernements ont soutenu les efforts visant à promouvoir le recours aux partenariats public-privé pour le développement des infrastructures en Europe centrale et orientale et dans la CEI. L'Union européenne a accordé une assistance technique et mis en route des programmes visant à encourager une meilleure prise en compte des questions d'environnement. La BERD a financé plusieurs grands PPP dans la région, elle a constamment donné son adhésion à cette notion et a introduit l'usage d'instruments de financement nouveaux, novateurs, pour atténuer les risques inhérents aux PPP. Le Gouvernement des Pays-Bas a lancé, à Amsterdam en 1998, une série de conférences sur le thème "combler l'écart" ("Bridging the Gaps"), puis organisé des conférences de suivi avec la Pologne et plus récemment avec la Slovaquie (conférence qui s'est tenue à Portaroz (Slovaquie), dont l'hôte était le Ministre des finances de Slovaquie) pour promouvoir les partenariats public-privé. Ces activités ont considérablement contribué à faire prendre conscience de l'importance des PPP. Le Guide législatif sur les projets d'infrastructure à financement privé de la CNUDCI, finalisé en juin 2000, contribuera beaucoup aussi à améliorer le cadre législatif et réglementaire dans lequel s'inscriront les PPP.

9. Il y a, toutefois, des difficultés qui empêchent de multiplier les PPP. Les rôles et responsabilités respectifs des parties, publiques et privées, ne sont pas encore suffisamment clairs, en ce qui concerne : les questions de risque, le cadre législatif et réglementaire, les liens avec la société civile et les questions de concurrence et de réglementation dans les services d'utilité publique. De plus, il y a parfois chevauchement entre différentes initiatives visant à promouvoir la conclusion de PPP dans la région. Enfin, toute infrastructure ayant un important aspect régional, en particulier dans les pays en transition qui sont de petits États, une coopération régionale plus poussée axée sur le développement du financement privé des infrastructures s'impose.

10. Pour faire face à ces difficultés, le Groupe de travail a proposé que le Forum examine les mesures ci-après pour traduire en actes une approche et des initiatives nouvelles :

- Approbation des directives établies par le Groupe CET pour la conclusion de PPP, qui énoncent les rôles respectifs des parties et encouragent le développement social et la viabilité du point de vue de l'environnement
- Création d'une Alliance pour les partenariats public-privé chargée de traduire ces principes dans les faits
- Programme spécifique de mise en place en Europe du Sud-Est (en priorité, et en coordination avec le Pacte d'investissement du Pacte de stabilité (voir plus bas)).

11. Cette alliance à un niveau élevé serait ouverte à tous les gouvernements et aux entreprises du secteur privé, et pourrait bénéficier de l'appui de banques régionales, en particulier de la BERD et d'autres institutions. Elle contribuerait au processus de conclusion de PPP, à la surveillance des progrès accomplis et à la recherche des domaines dans lesquels une assistance et un appui plus importants seraient nécessaires.

Pacte de stabilité et Pacte d'investissement

12. Avec l'ambition d'offrir aux investissements du secteur privé un cadre stable, clair et uniforme, les gouvernements de la région, en collaboration avec leurs partenaires du Pacte de stabilité, ont décidé de s'employer à donner suite au Pacte pour la réforme, l'investissement, l'intégrité et la croissance (connu sous le nom de Pacte d'investissement). Le Pacte d'investissement esquisse, dans leurs grandes lignes, les réformes à entreprendre dans les domaines législatif, réglementaire et institutionnel pour assurer le traitement équitable et non discriminatoire des investisseurs nationaux et étrangers, ainsi que la pleine protection de leurs droits de propriété. Le Forum donnera l'occasion de débattre de la conclusion de PPP dans la région de l'Europe du Sud-Est, et de la manière dont cette initiative régionale pourrait étayer une coopération régionale visant à favoriser la multiplication de PPP.

Conférence régionale de la CEE-ONU sur le financement du développement

13. Le Forum se déroulera avant la réunion consultative régionale de la CEE-ONU sur le "financement du développement", qui sera organisée en coopération avec la BERD et la CNUCED, et se tiendra les 6 et 7 décembre 2000. La séance consacrée à l'Alliance pour les partenariats public-privé (voir ci-dessous) sera donc la dernière séance du Forum, tout en constituant une réunion de présession pour la conférence sur le "financement du développement". Cette Alliance réunira les ministres des pays de la région et les présidents-directeurs généraux de certaines des entreprises d'importance majeure actives dans le domaine des infrastructures. Les résultats du Forum seront communiqués à la séance plénière de clôture de la conférence sur le "financement du développement". Les rapports de cette réunion seront communiqués à la **Conférence de haut niveau des Nations Unies sur le financement du développement** qui se réunira en 2001.

**Forum CEE-ONU sur les partenariats public-privé au service
du développement des infrastructures : prochaines étapes**

4 et 5 décembre 2000

Palais des Nations, salle XIX, Genève

PROGRAMME

Lundi 4 décembre

9 heures Inscription des participants – pause café

10 heures Introduction et paroles de bienvenue

10 h 45 **SÉANCE D'OUVERTURE ET DÉBAT**

*Directives du Groupe d'experts CET de la CEE-ONU, concernant
les principaux enjeux de la conclusion de partenariats
dans le domaine des infrastructures*

Questions essentielles

- Qu'est-ce qu'un partenariat public/privé (PPP) ?
- Quels sont les cadres envisageables pour les PPP ?
 - Exemples : construction-exploitation-transfert (CET), construction-exploitation-propriété (CEP), coentreprise, etc.,et comment les gouvernements choisissent-ils le cadre qui convient pour les PPP ?
- À quel moment les gouvernements devraient-ils conclure un partenariat avec le secteur privé ?
 - Tous les partenariats donnent-ils des résultats probants ? Sinon, quels sont ceux qui aboutissent et pour quelles raisons ?
 - Quels facteurs les gouvernements et le secteur privé doivent-ils prendre en considération avant de conclure un partenariat ?
- Quels sont les problèmes ou les enjeux juridiques et financiers ?
 - Quelle législation faut-il mettre en place pour assurer le succès des PPP ?
 - Quelles mesures pourrait-on prendre pour rendre les soumissions plus transparentes ?

- Comment les gouvernements, les banques locales et les banques régionales de développement comme la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) doivent-ils coopérer pour déterminer les meilleures formules de financement ?
- Quels sont les meilleurs moyens de mettre en place un organisme de réglementation qui agisse en toute impartialité et protège l'intérêt public ?
- Quels sont dans les différentes régions des pays occidentaux développés les exemples de partenariats réussis qui pourraient être riches d'enseignements pour les pays en transition ?

12 h 30 Déjeuner

14 h 30 DEUXIÈME SÉANCE

L'enjeu des partenariats pour l'Europe du Sud-Est, en coordination avec le Pacte d'investissement du Pacte de stabilité (à confirmer)

Questions essentielles

I. Table ronde : Elle devrait être présidée par les présidents de l'Initiative du Pacte d'investissement (à confirmer). Les principaux enjeux de la mise en place de partenariats en Europe du Sud-Est seront analysés. Les participants à la table ronde représenteront :

- le secteur privé – Principaux responsables de l'élaboration de projets
- les gouvernements – Représentants de pays de l'Europe du Sud-Est qui ont déjà conclu plusieurs partenariats ou qui s'efforcent de le faire
- les banques – Membres de diverses institutions financières publiques (Banque mondiale, Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), Banque européenne d'investissement (BEI), etc.) et de banques commerciales privées
- la société civile – Des représentants d'ONG examineront les questions du développement durable et des PPP.

II. Séances par secteur : À la suite de la table ronde, des séances séparées seront consacrées aux questions suivantes :

- Services municipaux (eau, traitement de l'eau et élimination des déchets)
- Énergie
- Télécommunications
- Transports
- Logement.

Des lignes directrices concernant les meilleures pratiques à suivre dans les différents secteurs seront élaborées lors de débats qui porteront sur quelques-uns des objectifs principaux des PPP, à savoir :

- L'amélioration de la qualité des services offerts aux consommateurs
- Une activité commerciale rentable et viable
- L'ouverture de débouchés aux entreprises locales
- L'amélioration des normes environnementales et de la sécurité dans la prestation des services
- L'amélioration de la situation des pauvres et des groupes défavorisés.

Les séances par secteur auront pour objet d'inclure les objectifs susmentionnés dans les PPP concernant les services municipaux, les transports, l'énergie et le logement.

** Séance spéciale consacrée aux administrations municipales et régionales : au cours des séances par secteur, des maires de villes de la région seront invités à participer à une séance spéciale pour faire connaître les problèmes qu'ils rencontrent en matière de développement des infrastructures, pour indiquer comment des PPP pourraient offrir une solution intéressante et quelles sont les conditions à remplir pour que ces partenariats deviennent une réalité.

III. Renforcement des capacités : Présentation du programme de négociation de la CEE-ONU. Sa mise en œuvre exigera à l'avenir la participation de fonctionnaires de la région, dont la plupart n'ont pas encore une grande expérience des PPP. Ce programme, préparé spécialement en vue du Forum, comportera des éléments de formation et de sensibilisation concernant la façon dont les gouvernements devraient élaborer des projets de PPP et les facteurs qu'ils devraient prendre en considération avant de convenir des conditions relatives aux modalités et à l'exécution du contrat.

17 h 30 Remarques finales et fin des séances du lundi

Mardi 5 décembre

9 heures Café et établissement de contacts

10 heures TROISIÈME SÉANCE

*Possibilités en matière de PPP dans les pays de
la Communauté d'États indépendants*

Questions essentielles

Des représentants des gouvernements des pays de la CEI, notamment (à confirmer) le Bélarus, la Fédération de Russie et l'Ukraine, examineront les points suivants :

1. Existe-t-il des exemples de PPP opérationnels dans les pays de la CEI ?
2. Quelles sont les mesures qui ont été prises pour créer des PPP ?

3. Quels sont les secteurs qui paraissent les plus intéressants pour les PPP ?
Correspondent-ils aux objectifs économiques, sociaux ou environnementaux des pays ?
4. Quels sont les obstacles qui paraissent le plus gêner la mise en place de PPP dans la région ?
5. Comment peut-on les surmonter en modifiant la législation ou la réglementation ?

12 heures QUATRIÈME SÉANCE

La dimension internationale : l'expérience asiatique

Questions essentielles

En coopération avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et le Gouvernement du Bangladesh (à confirmer) :

1. Comment les pays asiatiques sont-ils sortis de la crise financière ?
2. Comment les PPP ont-ils contribué aux changements en Asie ?
3. Quelles sont les nouvelles possibilités d'investissement ?
4. Quels sont les enseignements ou leçons tirés du fonctionnement des PPP en Asie qui pourraient être utiles en Europe ?
5. Quels ont été les principaux obstacles auxquels on s'est heurté quand on a voulu attirer et mettre en place des PPP dans la région et que fait-on actuellement pour éliminer ces obstacles ?
6. Quelles sont les prochaines mesures prévues pour aider la région et en particulier les pays les plus pauvres ?

13 h 30 Déjeuner

15 h 30 SÉANCE FINALE

Séance spéciale du Forum et séance préalable à la Réunion consultative régionale CEE-ONU sur "Le financement du développement"

Présentation de l'Alliance pour les partenariats public-privé

- I. Lancement de l'Alliance pour les partenariats public-privé : Les orateurs présenteront le projet d'Alliance pour les PPP, les avantages qu'il offre et les raisons pour lesquelles il doit être mis en œuvre.

II. Rapports des présidents sur les séances par secteur.

- Quelles recommandations ont été faites en séance ?
- Quelles mesures peuvent être prises pour promouvoir les PPP dans le secteur considéré ?
- Comment la poursuite du dialogue pourrait-elle être profitable à tous les partenaires des PPP, gouvernements, organismes financiers, entreprises et société civile ?
- Quels devraient être les deux objectifs à atteindre en priorité dans le secteur considéré ?

III. Observations concernant les rapports : Des chefs d'entreprise, des représentants des pouvoirs publics et des organismes financiers formuleront des observations au sujet des rapports émanant des séances par secteur, en abordant les problèmes soulevés, les solutions éventuelles et les priorités à retenir dans l'Alliance pour les PPP.

IV. Prochaines étapes : Que peut-on faire pour donner suite aux recommandations de la conférence ? L'Alliance pour les PPP offre un cadre dans lequel on pourra franchir de nouvelles étapes vers la mise en place de PPP. Il faudra pour cela renforcer la communication entre les pays, établir un programme de négociation et définir le lieu où les enseignements tirés des projets pourront servir à en élaborer de meilleurs à l'avenir.

18 h 30 Remarques finales

AUTRES INFORMATIONS

Établissement de contacts

Le Forum offrira d'excellentes possibilités d'établir des contacts. Par ailleurs, si les représentants des gouvernements souhaitent présenter officiellement des propositions de projet aux participants à la Conférence et si la présence d'un interprète est requise, il faudra en informer le secrétariat qui s'efforcera de fournir des locaux appropriés pour le déroulement de ces entretiens.

Documentation et recommandations du Forum

Les communications écrites des orateurs et des représentants présents au Forum seront appréciées. Le Groupe de travail les examinera en vue de leur publication éventuelle par l'ONU. En outre, le document final du Forum sera soumis à l'approbation du Groupe de travail et distribué aux participants après le Forum. Il sera publié comme document officiel de l'ONU.

Organisation

Vu le nombre important de participants qui sont attendus au Forum, le Groupe de travail a prié le secrétariat de prendre contact avec un organisateur privé de conférences pour qu'il l'aide à préparer la réunion. En conséquence, Magpie Links Ltd., entreprise britannique, a accepté

d'aider le secrétariat à organiser le Forum. Pour plus de renseignements, on pourra s'adresser à Magpie Links aux numéros suivants :

Tél. : (00 44) 207 640 00 20
Télécopieur : (00 44) 207 207 36 82
Adresse électronique : Barbara.baker@magpielinks.co.uk

Logement

On pourra obtenir des informations sur le logement en s'adressant à l'Office du tourisme de Genève :

Genève Tourisme
Tél. : (+41 22) 909 70 00
Télécopieur : (+41 22) 909 70 75
Adresse électronique : info@geneve-tourisme.ch
Page Web pour les hôtels de Genève : <http://www.geneve-tourisme.ch/eng/index99.html>

Inscription

Les parties intéressées sont invitées à remplir le bulletin d'inscription joint (voir annexe 2) et à le renvoyer à l'adresse suivante :

Mme Dominique Rames
Division du commerce, bureau 433-2
Commission économique des Nations Unies pour l'Europe
Palais des Nations, CH-1211 Genève 10, Suisse
Tél. : (+41 22) 917 24 81
Télécopieur : (+41 22) 917 00 37
Adresse électronique : dominique.rames@unece.org

Informations complémentaires sur le Forum

Pour toute information complémentaire sur le Forum, prière de s'adresser à MM. Geoffrey Hamilton ou Travis Coleman à l'adresse ci-après :

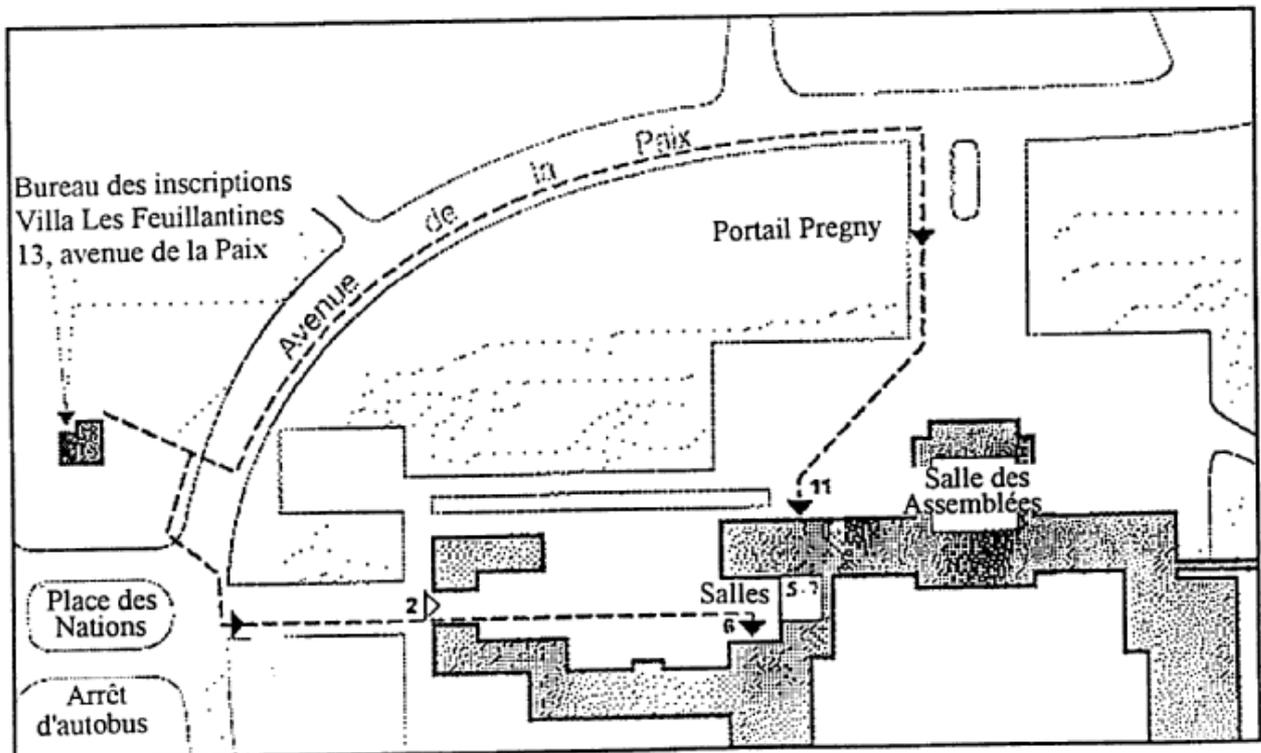
Geoffrey Hamilton/Travis Coleman
Division du commerce, bureau 433
Commission économique des Nations Unies pour l'Europe
Palais des Nations, CH-1211 Genève 10, Suisse
Tél. : (+41 22) 917 28 38/917 13 79
Télécopieur : (+41 22) 917 00 37
Adresse électronique : geoffrey.hamilton@unece.org
Adresse électronique : travis.coleman@unece.org

Annexe 1**INSCRIPTION DES MEMBRES DES DÉLÉGATIONS**

Accès au Palais des Nations

Les mesures de sécurité ont été renforcées et pour pouvoir pénétrer dans l'enceinte du Palais des Nations les membres des délégations participant aux réunions doivent être munis d'une plaquette d'identité délivrée par le Service de la sécurité. Pour éviter une trop longue attente, les membres des délégations sont invités à renvoyer au secrétariat le bulletin d'inscription ci-joint dûment rempli avant leur départ pour Genève. Une fois sur place ils devront, avant la réunion, se rendre à la Villa Les Feuillantines (13, avenue de la Paix, voir le plan ci-dessous, heures d'ouverture : 8 heures-17 heures) pour y retirer leur plaquette d'identité. Il leur faudra compter environ une heure pour effectuer cette formalité et rejoindre la salle de réunion.

Les participants doivent se présenter en personne au Service de la sécurité de l'ONU avec une pièce d'identité pour obtenir leur plaquette d'identité. Il n'est malheureusement pas possible d'envoyer celle-ci par la poste.



BULLETIN D'INSCRIPTION À LA CONFÉRENCE

À renvoyer le 24 novembre 2000 au plus tard à : Dominique.Rames@unece.org
 (un bulletin d'inscription électronique peut être obtenu sur demande adressée à Mme Rames)
 ou par télécopie : (+41 22) 917 0479 ou 917 0037.

Prière de remplir le présent bulletin en caractères d'imprimerie afin d'éviter toute erreur

Titre de la conférence :

Date :

**Forum CEE-ONU sur les partenariats public-privé au service du développement
des infrastructures : prochaines étapes (qui se tiendra au Palais des Nations,
du 4 au 6 décembre 2000, dans la salle XIX)**



Délégation/Participant de pays, organisation ou agence, nom de société :

--

Participant :

M.	Mme	Nom	Prénom

Catégorie de participation :

Chef de délégation	<input type="checkbox"/>	Êtes-vous en poste à Genève en qualité de représentant d'une mission permanente ?	Organismes des Nations Unies	<input type="checkbox"/>
Membre d'une délégation	<input type="checkbox"/>		ONG	<input type="checkbox"/>
Pays	<input type="checkbox"/>	OUI/NON	Secteur privé	<input type="checkbox"/>
Participation	Du :		Au :	

Dans quelle langue préférez-vous recevoir les documents : anglais

français

russe

Profession (dans votre pays) :	Numéro de passeport ou de carte d'identité :	Date d'expiration :
No de téléphone officiel : (+ indicatifs de pays et de ville)	No de télécopieur : (+ indicatifs de pays et de ville)	Adresse électronique :
Adresse officielle permanente :		
Adresse à Genève :		
Signature :		Date :

Annexe 2

QUESTIONNAIRE

**FORUM CEE-ONU SUR LES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ AU SERVICE DU
DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES : PROCHAINES ÉTAPES**

Commission économique pour l'Europe des Nations Unies
Palais des Nations, Salle XIX, Genève (Suisse)
4 et 5 décembre 2000

**Prière de remplir le présent questionnaire et de le renvoyer au plus tard
le 1er novembre 2000**

M. Travis Coleman
Division du commerce, Bureau 417
Commission économique des Nations Unies pour l'Europe
Palais des Nations, CH-1211 Genève 10 (Suisse)
Télécopieur : (+41 22) 917 00 37/917 04 79
Téléphone : (+41 22) 917 13 79
Adresse électronique : travis.coleman@unece.org

Pour pouvoir fournir le plus d'informations possible au Forum, le secrétariat de la CEE-ONU demande aux participants de bien vouloir répondre au questionnaire ci-dessous et le renvoyer au plus tard le **1er novembre 2000** à l'adresse indiquée immédiatement ci-dessus. On peut obtenir une version électronique du présent questionnaire auprès de M. Travis Coleman à l'adresse suivante : travis.coleman@unece.org. Nous attachons beaucoup de prix à votre coopération.

Agent de liaison dans votre organisation

Nom : _____ **Prénom :** _____
Poste ou titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____
Ville : _____ **Code postal :** _____ **Pays** _____
Téléphone : (*veuillez indiquer les préfixes pays + ville*) _____
Télécopieur : (*veuillez indiquer les préfixes pays + ville*) _____
Adresse électronique : _____
Site Web : _____

Questions adressées aux représentants des gouvernements
--

1. STRATÉGIE EN MATIÈRE D'INFRASTRUCTURES

- A. Existe-t-il dans votre pays une stratégie à long terme en matière de développement des infrastructures ? OUI ou NON
- B. Certains secteurs ont-ils été identifiés comme domaines dans lesquels ce développement est prioritaire (par exemple, eau, énergie ou transport) ? OUI ou NON
- C. Si vous avez répondu OUI à la question 1 B, quels sont les secteurs qui ont été identifiés comme prioritaires ?
-
-
-

- D. A-t-on réservé un rôle au secteur privé dans la mise en œuvre de la politique de développement des infrastructures de votre pays ? OUI ou NON

2. ORGANE DE COORDINATION

- A. Y a-t-il au sein des administrations publiques un organe de coordination chargé de faciliter l'élaboration et la mise au point de projets d'infrastructure des types construction-exploitation-transfert (CET) et partenariats public-privé (PPP) ? OUI ou NON
- B. Si vous avez répondu OUI à la question 2 A, quelles sont ses fonctions ?
- Si vous avez répondu NON à la question 2 A, est-il prévu d'établir un tel service de coordination dans les administrations publiques de votre pays ?
-
-

3. PROCÉDURES ET DIRECTIVES

- A. A-t-on élaboré des procédures ou directives pour faciliter l'élaboration de projets de type CET ? OUI ou NON
- B. Si vous avez répondu OUI à la question 3 A, quelles sont celles de ces procédures ou directives qui visent à :
- aider les investisseurs potentiels et les organismes publics tout au long du processus;
 - établir les procédures d'appel d'offres;
 - établir des procédures types pour l'évaluation financière et technique des projets CET;
 - guider l'analyse de risque des projets de PPP;
 - autres : _____
 - autres : _____

Questions adressées aux représentants des gouvernements (suite)
--

4. FINANCEMENT

- A. Les banques locales ont-elles l'expérience de l'octroi d'un appui financier aux projets CET ? OUI ou NON
- B. Existe-t-il des titres d'emprunt et un marché local des obligations pour le financement des infrastructures ? OUI ou NON
- C. Les investisseurs institutionnels participent-ils au financement de projets ? OUI ou NON
- D. Existe-t-il des instruments appropriés de couverture des risques financiers ? OUI ou NON

Observations concernant les questions ci-dessus :

5. ALLIANCE POUR LES PPP

- A. Selon quelles modalités l'Alliance pour les PPP envisagée, décrite dans la note d'information, pourrait-elle renforcer la coopération entre les secteurs public et privé dans les pays en transition ?

- B. Selon quelles modalités l'Alliance pour les PPP serait-elle le plus bénéfique pour vous ?

Questions adressées aux représentants du secteur privé

1. PRIX

- A. La population locale des pays en transition a-t-elle les moyens de payer les prix facturés pour les services et les produits résultant de projets de type PPP ou CET dans les pays en transition d'Europe centrale et orientale ?

OUI ou NON

- B. Si vous avez répondu OUI à la question 1 A, comment a-t-on concilié prix abordables et bénéfices raisonnables ?

2. IMPLANTATION

- A. Quels sont les pays en transition les plus attrayants pour la mise en place d'arrangements de type PPP dans le domaine des infrastructures et pourquoi ?

- B. Dans quelle mesure l'absence d'un cadre législatif et réglementaire satisfaisant tend-elle à décourager l'investissement dans la région ?

3. FINANCEMENT

- A. Les banques locales pourraient-elles jouer un rôle plus important dans l'octroi d'un appui financier en faveur de projets des types CET ou PPP et, dans l'affirmative, comment ?

4. DÉVELOPPEMENT

- A. Quelles sont les principales conditions à remplir pour pouvoir développer plus rapidement les PPP en Europe centrale et orientale ?

Questions adressées aux représentants du secteur privé (suite)

5. ALLIANCE POUR LES PPP

- A. Selon quelles modalités l'Alliance pour les PPP envisagée devrait-elle renforcer la coopération entre les secteurs public et privé dans les pays en transition ?

- B. Par ailleurs, selon quelles modalités l'Alliance pour les PPP serait-elle le plus bénéfique pour vous ?
